

Les mesures prises pour l'Etat d'urgence : gros foutage de gueule

écrit par Le Chatelain44 | 14 novembre 2015



Lu sur *Le Parisien* :

L'état d'urgence permet aussi au ministre de l'Intérieur d'assigner à résidence toute personne «dont l'activité s'avère dangereuse pour la sécurité et l'ordre publics». Les autorités peuvent ordonner la fermeture provisoire «des salles de spectacles, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature», et interdire «les réunions de nature à provoquer ou à entretenir le désordre». Elles peuvent aussi «ordonner la remise des armes» par leurs propriétaires.

Le gros foutage de G...

Comme si les islamistes allaient leur donner les armes cachées dans les cités !

Comme si les islamistes louaient des salles pour se réunir !
Et « assigner à résidence les personnes dangereuses », parce qu'avant, elles faisaient ce qu'elles voulaient ?

Ordonner la remise des armes par leurs propriétaires ? Parce que les tueurs d'hier soir avaient rempli une déclaration à la Préfecture en bonne et due forme ?

Qui est visé par ces mesures ? Certainement pas les

terroristes...

Le Chatelain